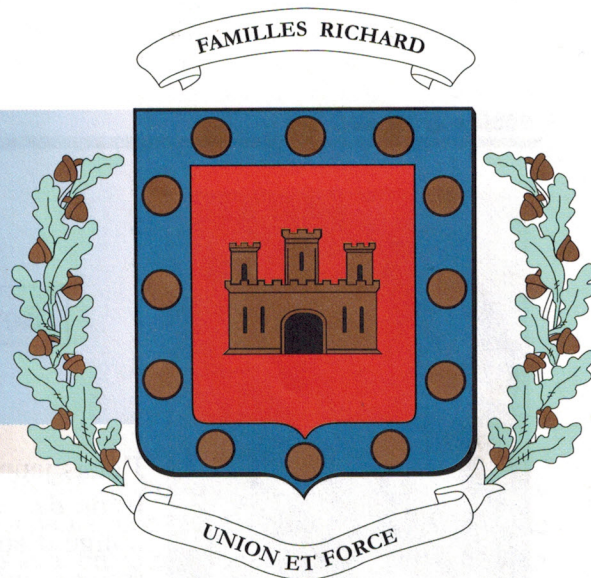


# Entre Richard

Bulletin de liaison de l'Association des familles Richard



Volume 17 n° 2 de 3

mars 2010



*Jean-Guy Richard et son épouse Josette Mercier  
au Salon des familles souches*

## Sommaire

Message de la présidente .....	2
Hommage à Denise .....	3
Bruno Richard .....	4
Léonnette Jacob-Richard .....	6
François Richard .....	7
Drapeau acadien .....	8
Contrat de mariage .....	10
Nouvelles de la FFSQ .....	12
Cabane à sucre .....	13
Les différents impôts .....	14
Photos .....	15
Prohibition .....	16
Instructions aux capitaines .....	18
Bourbonnais .....	19
Départs .....	20
Activités .....	21
Avis important .....	21
Cadeau à offrir .....	22
Animaux prophètes .....	22
Promotion .....	23
Messages .....	24

***Cabane à sucre  
17 avril 2010  
Saint-Henri de Lévis***



## Bonjour à chacun et chacune de vous

J'étais jeune (10 ou 12 ans) quand on m'avait lu en classe : « la dernière leçon de français » expliquant dans quelles circonstances on se voyait obligé d'abandonner....J'en avais eu les larmes aux yeux. Et il m'arrive souvent aujourd'hui de penser à cela.

Je me sens envahie par tant d'émissions de TV anglaises, tant de films anglais, tant de chansons anglaises! Nos jeunes les privilégiant largement! Et que dire du visage anglais de certains coins de Montréal. Je suis très inquiète....

Que ferons-nous, ceux et celles qui aimons cette langue si belle apportée par nos ancêtres français venus ici dans ce nouveau monde qui est devenu le nôtre!

Quelle audace, quel courage cela prend pour bâtir un pays...

Réussirons-nous à transmettre cet héritage à notre descendance? Aurons-nous le courage d'exiger le respect intégral de la loi 101? Prenons-nous du temps avec les jeunes pour parler de notre histoire? Prenons-nous du temps pour raconter cette dure période de défrichage, période où il n'y avait pas d'électricité, pas de téléphone, pas d'eau courante, là où il y avait que des chemins de terre.... Toutes ces choses suscitant l'intérêt et parfois, se faire dire : Grand-mère, Grand-père : « parle-nous de ton temps... par chance que vous étiez là ».....Et qui sait, si cette leçon de choses sur ces éléments ne leur donneraient pas le goût de remonter dans le temps, afin de fouiller davantage leur histoire. Nous attirons les plus jeunes par la fierté et la vivacité de notre discours, par la croyance que nous avons par tous ceux et celles qui nous ont donné le goût de la survivance! Il est urgent d'afficher à temps et à contre temps plus fermement, plus fièrement ce que nous sommes et ce que nous voulons continuer à être!.

Je vous invite à venir fraterniser et à prendre une dose d'énergie printanière lors de notre rassemblement à la cabane à sucre le 17 avril à St-Henri-de-Lévis.

Apportez votre p'tit Gin si vous en avez le goût, mais surtout apportez votre bonne humeur, vos histoires et vos chansons!

Amenez toute la famille du plus jeune au plus vieux.

## Petit hommage à ma sœur Denise



Denise, deuxième à partir de la gauche

Je profite de notre journal « Entre Richard » pour vous dire que le départ subit de Denise laissera un grand vide dans la famille et la communauté paroissiale et régionale. L'histoire l'a toujours passionnée et elle y a consacré beaucoup de son temps.

Denise avait la fibre sociale très développée et se souciait de tout ce que l'on pourrait faire pour améliorer à travers l'AFEAS, les commissions scolaires, la condition de vie des femmes, la vie paroissiale et celle de

toute la société. Sa pensée était bien structurée et avait les bons arguments pour faire réfléchir les gens et souvent réaliser les actions apportant les changements souhaités.

Elle a consacré énormément de temps à l'implantation de la vie et de la survie du Vieux Moulin de St-Grégoire dédié au fait Acadien.

Elle a été membre et présidente de la corporation du Vieux Moulin de St-Grégoire.

Elle a été la principale responsable du livre souvenir de St-Grégoire (Nicolet) lors du 200<sup>e</sup> anniversaire de l'érection canonique. (Érection historique 1634 par Jean Godefroy, compagnon de Champlain).

Membre AFÉAS locale et régionale « ÉMÉRITE »!

Denise, que ton audace et ta détermination suscitent d'autres ouvrières bénévoles aussi dévouées que toi!....

Repose-toi bien!.....

Jeannine Richard  
8 mars 2010

Note: Je vous invite à relire l'article paru dans l'Entre Richard de juillet 2008

## Série Montréal-Québec Bruno Richard

Petit gars de Bedec, près de Richibouctou-Village au Nouveau-Brunswick, Bruno Richard, a toujours été un marchand de vitesse. Avec sa rapidité, il a grimpé les rangs du hockey mineur jusqu'aux Flyers de Moncton de niveau midjet AAA, aux Beavers Junior A, aux Aigles Bleus et aux Jeux du Canada en cyclisme. Toujours un gars de défi, il s'est inscrit à 25 ans au championnat du monde du patinage extrême, le Red Bull Crashed Ice, ce qui l'a récemment mené au championnat du monde en Allemagne. L'Acadien Bruno Richard a pris le 21e rang, lors de la course de patinage Crashed Ice Red Bull, à Munich, le 16 janvier. L'athlète de Bedec aura donc vu son parcours prendre fin au deuxième tour, alors qu'il a commis une erreur stratégique face à des compétiteurs aguerris.

Bruno n'en est pas à ses premiers exploits dans de grands événements. Il a réussi à se qualifier pour les épreuves finales du Red Bull Crashed Ice, une sorte de roller-derby sur patins, à Québec, en janvier 2009.



Présentement, il est au Québec comme joueur de hockey de l'équipe Michel Bergeron dans la série télé-réalité Montréal-Québec.

Jos et Denise Richard de Bedec, parents de Bruno, sont issus de familles de pêcheurs, elle de Grande-Digue et lui de Bedec. Denise est la sœur du champion mondial de tir au poignet Sylvio Bourque. Jos a pêché le homard pendant 42 ans et il est maintenant semi-retraité. Il se concentre sur la pêche au gaspareau sur la rivière Miramichi et à l'éperlan. En plus de Bruno, les Richard sont les parents d'Isabelle (Ghislain Cormier) d'Ottawa, une enseignante comme sa mère. La date du 27 mars prochain est attendue avec beaucoup d'anticipation car Isabelle et Ghislain attendent un premier enfant. Bruno a comme amie Genève Fournier de Pointe-Verte. Elle étudie en éducation à Moncton.

Denise est devenue enseignante après ses études à l'Université de Moncton. Athlète comme ses enfants, elle a pratiqué la course et le volleyball. Son implication au niveau scolaire a occupé pleinement ses années d'enseignement.

Jos est un passionné de la motoneige et de la chasse aux canards, aux outardes et aux chevreuils. Il a passé sa vie entière sur l'eau comme pêcheur. Il était un maniaque des courses de bateaux de pêche et de motoneiges. Bruno a hérité son amour de la vitesse mais non son allégeance pour les Canadiens de Montréal. Le journaliste de l'Acadie Nouvelle est plutôt un 'fan' des Flames de Calgary puisqu'il a été attiré par les flammes sur le logo de cette équipe. Son idole était Théoren Fleury.

Bruno était un enfant bien actif. Il aimait les sports à la folie. Aux dires de ses parents, Bruno était toujours persévérant et meneur. Il organisait même des tournois de hockey boule dans la cour de la maison.

Les parents les ont toujours suivis et encouragés leurs enfants. Jos entretenait une patinoire de 90 x 30 pieds entourée de bandes de bois. Il faisait ça pour les jeunes. C'est la même chose pour la rampe d'entraînement du patinage extrême qu'il arrose avec son frère Arsène.

Après son baccalauréat en information-communication de l'Université de Moncton en 2004, il a joué du hockey en France avant de travailler à l'Hebdo Chaleur à Bathurst. Actuellement, il est journaliste au journal «L'Acadie Nouvelle».

C'est un gars qui aime voyager et connaître d'autres cultures. Il veut toujours découvrir et apprendre.

Quant à la télé-série Montréal-Québec, il joue pour l'entraîneur de Québec, Michel Bergeron. C'est tout un exploit pour lui. Il y avait des milliers de personnes d'inscrites, mais il a pu faire partie de l'équipe de 16 joueurs retenus. Le 31 janvier au Colisée Pepsi à Québec, c'est lui qui a compté le tout premier but de la série après 87 secondes de jeu devant 15 000 personnes. Son équipe a malheureusement perdu 4 à 2.

Bruno a connu beaucoup de belles expériences aux sports. Il a participé aux Jeux du Canada en cyclisme à London en 2001. Aussi, il était bon dans le pingpong, le badminton, le soccer et l'athlétisme.

Bruno Richard a comme cochambreur un ex-espoir des Angels d'Anaheim, de la Ligue de baseball majeur, Karl Gélinas. L'été dernier, celui-ci a lancé avec les Capitales de Québec au sein de la Ligue de baseball Can-Am... Pendant ses temps libres, Richard est venu garder la forme au Nouveau-Brunswick en patinant à l'aréna de Petit-Rocher. Ce dernier tenait d'ailleurs à remercier la municipalité de Petit-Rocher de lui avoir permis de se délier les jambes à l'aréna... Une page Facebook a été créée afin d'appuyer Bruno Richard dans son aventure à la Série Montréal-Québec.

Seul Néo-Brunswickois à faire partie de l'émission, le hockeyeur originaire de Bédec, près de Richibouctou, a rapidement gagné le cœur des partisans de la Vieille Capitale. Le match n'était vieux que de 87 secondes quand Richard a brisé la glace avec le premier but de la série.

Son exploit a évidemment fait lever le toit du Colisée, où plus de 15 000 partisans s'étaient entassés pour l'occasion.

Un autre Richard qui se distingue. Bravo!

## Léonnette Jacob-Richard

300 - 715 à 77 ans



C'est dame Léonnette Jacob-Richard, à l'âge respectable de 77 ans, qui devient la première en 45 ans d'existence de la Ligue des Amies du mardi à Trois-Rivières-Ouest, à jouer un pointage parfait de 300. elle est également très fière de ses deux autres parties avec un triplé de 715.

«Après 11 abats consécutifs, j'ai regardé ma compagne d'équipe Micheline Deshaies qui, il y a deux ans, dans la même situation avait déjà ouvert le dernier carreau pour un décevant mais merveilleux pointage de 299. elle m'a fait un clin d'œil et un signe amical de bonne chance. Ça m'a donné

confiance. J'étais beaucoup survoltée et ma boule s'alourdissait. J'ai oublié le 300 pour me concentrer sur ma technique. Quel spectacle merveilleux que celui de voir se coucher 10 quilles à ce moment de la partie. Beau comme un coucher de soleil. En me tournant vers les estrades, j'ai reçu une belle ovation de mes 80 compagnes qui chantaient et s'amenèrent pour m'embrasser. Après 30 ans, tu finis par créer de belles et grandes amitiés. J'ai toujours aimé les quilles. Mais 300 c'est spécial. C'est un accomplissement. La perfection, c'est un petit coin de paradis. Je n'ai pas eu de mérite, elles tombaient toutes seules...» devait-elle avouer à la présidente Réjeanne Morency en essuyant une larme de bonheur.

Plusieurs citoyens de la paroisse Saint-Sacrement de Trois-Rivières se souviendront de l'épicerie du 1028, rue Amherst. «C'était l'épicerie chez Madame Jacob, ma mère. Dès l'âge de 15 ans, je servais la clientèle au comptoir tout comme ma sœur unique Estelle. Nous avons hérité toutes les deux de la génétique de notre mère qui faisait 6 pi. Rare pour une femme dans les années 1920. Elle était très énergique, bien organisée, même visionnaire. Elle m'avait inscrite à des cours d'anglais pour ma culture et pour bien me munir contre le chômage, pour mon autonomie personnelle. Je mesure donc 5 pi et 10 po déjà à 15 ans. Il n'était pas question de mettre cet avantage à profit en jouant au basketball ou autre sport. L'important était de travailler. Mais on se faisait regarder. Je crois aussi qu'on s'attend à plus des personnes grandes... un réflexe naturel inconscient...», estime Léonnette.

Mais très jeune, elle s'adonne aux quilles et débute dans le circuit Hart Shirts chez Pitt. Puis elle choisit de jouer pendant 9 ans dans la ligue Marché Laurent, au sous-sol des bureaux du presbytère de la paroisse. Après avoir élevé sa famille (trois garçons et une fille), elle joindra le circuit actuel des Amies du mardi fondé 15 ans auparavant par Blandine Godin. Votre serviteur se plaît à qualifier ce circuit des «Mamies» car elles le sont en majorité ou en âge de l'être. Elles sont magnifiques.

En 1954, Léonnette épouse Roland Richard, boucher de profession, et tous deux reprendront le commerce des parents de celui-ci, cette fois au 1032 de la rue Amherst. Léonnette et Estelle ont toujours été identifiées comme des jumelles. Pour des raisons de santé, Estelle a dû abandonner son sport préféré cette saison. Léonnette demeure fière de ses 77 ans. Chez les Richard, ça continue de progresser vers les sommets. Les enfants sont désormais grands. Le cadet fait pas moins de 6 pieds et 6 pouces ou deux mètres. Plus haut, plus fort, plus vite selon la devise olympique. Un message qui nous vient de l'ouest par vents couverts.

**Article parue dans «Le Nouvelliste», 10 décembre 2010**

Il est à noter que Rolland et Léonnette ont fêté leur 55<sup>e</sup> anniversaire de mariage en août 2009.

---

## **12e Salon des familles souches**

Cette activité a permis à 70 associations de familles de se faire connaître auprès des visiteurs.

Je remercie tous les bénévoles au kiosque de l'association: Yves et Nicole Carlos, Rita, Nicole, Jean-Guy et Josette Mercier, André et Serge. Sans vous, il serait impossible de tenir un kiosque. Faute de disponibilité, j'ai passé peu de temps à notre kiosque. Je me reprendrai au prochain.

L'activité «Criée des âmes» a rapporté 300\$. La somme a été remis à la Société d'arthrite de l'est du Québec. L'organisme était un choix de Marie-Josée Savard, présidente d'honneur du salon.

106 personnes ont partagé le souper des bénévoles le samedi soir à l'Hôtel des Gouverneurs Québec.

---

## **Un de nos petits conscrits**

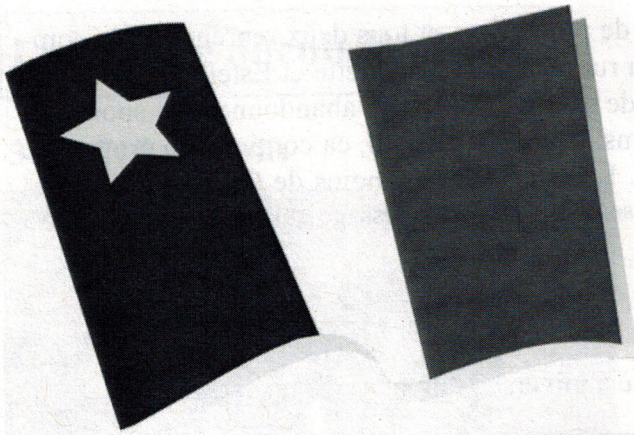
Le soldat François Richard, de Québec, est rendu en Angleterre.

La famille du soldat François Richard, de Québec cité, vient de recevoir une lettre de ce brave qui fut conscrit en juin de cette année et qui est maintenant rendu en Angleterre à l'entraînement avant d'aller faire sa part contre les Boches, en France.

Le jeune conscrit était mécanicien de son métier, et, avant son enrôlement, travaillait à la cartouche-rie de Québec. Il était âgé seulement de 23 ans et demeurait avec sa famille au no 125 de la rue Morin à Québec.

**Article parue dans un journal de Québec au cours de la Première guerre mondiale.**

---



## **Le drapeau acadien**

Lors de la Convention nationale acadienne tenue à Miscouche (Île-du-Prince-Édouard), le 15 août 1884, l'abbé Marcel-François Richard de Saint-Louis (Nouveau-Brunswick) faisait la proposition suivante: «Que le drapeau tricolore soit le drapeau national des Acadiens-français. Comme marque distinctive de la nationalité acadienne, on placera dans sa partie bleue une étoile dorée ou «Stella Maris» l'étoile de mer, qui doit guider la petite colonie acadienne à travers les orages et les écueils.» ce drapeau est devenu, au cours des années, le plus puissant symbole d'identité culturelle du peuple acadien.

## **Saint-Grégoire-le-Grand**

Trois vagues de migrations consécutives, entre 1758 et 1767, marquent l'établissement des Acadiens sur la majorité du territoire de Saint-Grégoire-le-Grand. Lors de l'érection canonique de la paroisse en 1802, cette paroisse regroupe la plus importante communauté acadienne établie au Québec: 1 500 personnes soit 300 familles. Pour garder vivant l'apport acadien à cette région, ce drapeau acadien témoigne de la mémoire de ses habitants!

Ville de Bécancour

Le 7 décembre 2009



## **Le drapeau acadien hissé à Bécancour**

La Ville de Bécancour ainsi que la Corporation du Vieux Moulin de Saint-Grégoire ont participé à la levée du drapeau acadien face à la mairie de Bécancour. « Pour nous, ça signifie l'aboutissement du travail acharné de tous ceux impliqués au comité et qui veillent à maintenir éveillé le fait acadien dans la mémoire collective de notre région », a souligné le président de la corporation, Jean-Pierre Carignan.

Un quatrième mât s'ajoute donc aux côtés des drapeaux canadien, québécois et bécancourois. Ainsi, le porte-étendard acadien, qui est accompagné d'une plaque explicative, honorera les racines acadiennes de nombreux citoyens de tous les secteurs de la ville et demeurera en permanence sur les terrains de la mairie.

Depuis quelques années, plusieurs manifestations à saveur acadienne ont fait leur apparition sur le territoire centricois, dont, entre autres, l'érection du Vieux Moulin de St-Grégoire, l'attribution de noms acadiens aux rues de St-Grégoire, la mise en place d'un circuit pédestre faisant découvrir les maisons acadiennes du secteur, le Festicadie, ainsi qu'un service de généalogie chapeauté par la Corporation du Vieux Moulin de Saint-Grégoire.

Pour le maire de Bécancour, Mauricie Richard, il s'agit d'une étape supplémentaire à la commémoration et à la reconnaissance de l'apport de la communauté acadienne. « On se rappellera qu'en 1755, lors du Grand Dérangement, près de 5000 Acadiens ont été déportés au Québec. 1500 personnes, dont 303 familles, s'installèrent sur le territoire alors appelé Saint-Grégoire-le-Grand. Lors de l'érection canonique de la paroisse en 1802, celle-ci regroupait la plus importante communauté acadienne établie au Québec », a-t-il expliqué.

M. Richard a aussi souligné l'attrait non seulement historique de la valorisation du fait historique dans la région, mais aussi l'attrait touristique et commercial d'un tel héritage. « Je pense ici à l'éventualité d'un événement à grand déploiement, un peu à l'image de la Fabuleuse, présentée au Saguenay-Lac-Saint-Jean », a-t-il mentionné au passage.

10 décembre 2009

## Des contrats de mariage de nos ancêtres

Selon l'Ancien Régime, le mariage est essentiellement un acte religieux. Le code juridique de l'époque (la Coutume de Paris) ne fait qu'attacher des effets civils qui ne prennent effet qu'à partir de la cérémonie religieuse. Tout contrat de mariage, comme quantité d'autres contrats (achat et vente de terre) procède d'un certain formalisme. La plupart du temps, il commence par l'intitulé «*par-devant le notaire...* », suivi de la présentation des parties qui nous donne les renseignements essentiels sur l'état civil des époux, leurs noms et prénoms, profession, domicile et si les parents des époux sont vivants ou décédés.

Une fois cette introduction terminée, le contrat mentionne les parents, amis et témoins de chacun des contractants. Leur présence est essentielle car ils donnent leur assentiment ou non à cette union car il peut y avoir des empêchements civils ou religieux. Également, les époux s'engagent à faire le mariage le plutôt «*que faire se pourra* » devant l'Église. Viennent ensuite les conventions matrimoniales: consentement mutuel, communauté ou séparation de biens (acquêt, conquêt, propre), la dot, le douaire coutumier ou préfix, les dettes contractées avant le mariage, dissolution du mariage, renonciation ou acceptation de la communauté de biens en cas de décès de l'un ou l'autre conjoint. Les parents s'obligent aussi envers les époux : dot, donation d'une terre, trousseau... En conclusion et à la fin du contrat, de nouveau l'accent est mis sur l'acceptation des clauses selon une formule spécifique : ce acceptant et s'obligeant. La signature des contractants et des témoins confirment l'engagement qui apparaît ainsi non seulement comme un acte individuel mais aussi social.

Les époux s'engagent la plupart du temps en communauté de biens. Ce sera le cas pour François Bélanger et Marie Guyon, Nicolas Bélanger et Marie de Rainville, nos deux ancêtres, et aussi pour tous leurs enfants. Ils deviennent «*Uns et Communs en tous biens, meubles Acquest & Conquest Immeubles*».

Selon leur nature, les biens matériels ou corporels sont considérés comme meubles ou immeubles. Cependant, ce qui caractérisait profondément un immeuble était sa capacité de produire indéfiniment,

à perpétuité, des fruits réguliers sans épuiser sa substance. Firent alors partie des immeubles toutes les choses de valeur, susceptibles de durer et d'être conservées dans les familles. Par biens meubles, il faut entendre des articles qui se déplacent, tels du mobilier, du linge, des ustensiles.

Selon leur mode d'acquisition, les biens étaient classés en bien propre, en bien acquêt et en bien conquêt. Dans certains pays, on confond les termes d'acquêt et de conquêt. Mais, en Nouvelle-France, la Coutume de Paris les distingue. Les acquêts et les conquêts se caractérisent par le fait qu'ils sont acquis d'une manière onéreuse et s'opposent ainsi aux biens propres qui sont des biens de famille reçus en héritage, sans effort, par un des conjoints par succession directe, collatérale ou encore par donation en ligne directe. Les conquêts s'opposent également aux acquêts par le fait que les premiers sont des biens acquis en commun pendant le mariage tandis que les acquêts le sont individuellement, ordinairement avant le mariage.

Même si la Coutume de Paris accepte la séparation de biens lors du contrat de mariage, en général, nos ancêtres se sont mariés en communauté de biens. Alors quels sont les biens qui entrent dans la communauté, de quoi se composent les conquêts? En principe est conquêt tout immeuble acquis à titre onéreux pendant le mariage par les deux époux ou par un seul (terres, maisons). Sont aussi conquêts les immeubles reçus par un des conjoints par donation autre qu'en ligne directe (en collatérale), à moins de stipulation contraire (clause d'ameublement). Entrent aussi dans la communauté les dettes, les biens meubles et les effets mobiliers acquis avant et pendant le mariage, à moins de clauses dérogatoires mentionnées explicitement dans le contrat de mariage sous forme de restriction ou de refus (séparation de dettes). Font aussi partie des conquêts les fruits des immeubles propres des époux à charge d'acquitter les arrérages des dettes réelles qui les grèvent. Le patrimoine familial se compose aussi des offices et des rentes constituées rachetées pendant le mariage sur le propre de l'un des époux. S'ajoutent aux biens communs tout

immeuble advenu aux conjoints depuis le mariage, non seulement par acquisition proprement dite ou contrat de vente, mais aussi par échange ou autre acte contenant aliénation à leur profit, par donation, legs. Les biens propres ne font pas partie de la communauté et se divisent en propre naissant, ancien ou conventionnel selon qu'ils sont transmis une première fois, sur plusieurs générations ou en vertu d'une entente dans le contrat de mariage. Les propres seront dits aussi propres de retrait s'il s'agit d'arracher à un étranger un bien de famille car « en conquest ne gist retrait ». Les biens propres ne concernent que des immeubles tandis que les acquêts et les conquêts peuvent être des meubles et des immeubles.

Une autre convention matrimoniale importante est celle du douaire que le conjoint donne à son épouse en puisant à même ses biens propres. Il est l'équivalent d'une pension viagère consentie à la femme pour la récompenser des soins et des peines qu'elle s'est donné pour son ménage et pour l'aider à élever ses enfants. Ferrière, dans son commentaire sur la Coutume de Paris, le définit « comme une donation que le mari fait à sa femme par contrat de mariage in prætium defloratae virginitatis consistant en une certaine somme d'argent, en rente ou en héritage assignez ». Ce droit de la femme était fondamental et la Coutume de Paris contenait de nombreuses dispositions pour lui en assurer la jouissance. Ainsi, les biens affectés au douaire ne pouvaient servir à payer les dettes de la communauté ou personnelles du mari. La femme était ainsi protégée. Le douaire fut aboli en 1841 par les Britanniques qui le jugeaient comme un obstacle à l'économie de marché axé sur le crédit.

L'épouse jouira de cette donation du douaire après la mort de son époux sous forme d'usufruit, la propriété appartenant aux enfants. Le douaire est de deux sortes, soit coutumier ou préfix selon qu'il consiste en l'usufruit de la moitié des biens propres du mari le jour du mariage et par la suite ou en un montant précis convenu dans le contrat. L'épouse a la plupart du temps le choix entre l'un ou l'autre. Ainsi les garçons de François Bélanger et de Marie Guyon donnent le choix à leur épouse tout en fixant un douaire préfix de 500 (Charles) et de 300 livres (Louis et Jacques). Sauf Marguerite dont le douaire préfix apporté par son conjoint Antoine Berson est de deux milles livres, celui des autres conjoints variera

entre 300 et 500 livres tournois. Nicolas Bélanger avantagera son épouse Marie de Rainville d'un douaire préfixe de 300 livres tournois.

Pour améliorer le douaire, les parents font aussi des dons aux futurs conjoints. Ainsi Marie Guyon, épouse de François Bélanger, recevra de ses parents un lopin de terre de deux arpents pour la culture. Nous référons au tableau synthèse des différents contrats de mariage pour connaître ceux-ci : donation de terres, articles de ménage... À ces cadeaux, s'ajoutent aussi une dot pour la future épouse et un préciput dont chacun pourra prendre à la mort de l'un des conjoints et avant tout partage des biens. Si la dot témoigne de la solidarité familiale, le préciput, toujours réciproque, est « ce que le survivant a le droit de prélever sur les biens de la communauté, lors du partage qui en est à faire ». Chacun des époux est en droit de le réclamer selon les précisions du contrat. Pour la femme, il est une garantie contre « l'omnipotence juridique de l'époux » et d'une mauvaise gestion des biens de la part du mari qui est le « chef de la communauté et seigneur ». Il peut disposer des meubles et des conquêts immeubles comme bon lui semble entre vifs sans le consentement de sa femme, mais en autant qu'il n'y a pas de fraude de sa part. Également, par testament, il peut disposer la 1/2 de la communauté.

Le pouvoir du mari sur les « propres » de la femme était cependant moins étendu. Il pouvait disposer des fruits de la chose, comme la récolte d'une terre, mais non de la chose elle-même sans le consentement de son épouse.

Le mari jouit donc d'une puissance mari-tale énorme alors que la femme mariée est « incapable juridiquement », car, « du mari, elle doit être dûment autorisée ». Tout acte fait par la femme pendant le mariage sera considéré comme nul. Elle ne pouvait « ester » en justice (entreprendre une action judiciaire). De même, elle ne peut se lancer dans les affaires sans l'autorisation de son mari. À la mort du conjoint, l'épouse reprendra en entier ses droits jusqu'au prochain remariage où, de nouveau, elle retombera dans un état « d'incapacité juridique ». Mais en dehors du plan juridique, nous dit André Lachance, la réalité quotidienne de la femme est beaucoup plus nuancée. « Aussi, de nombreux documents nous démontrent que, dans bien des foyers, derrière la porte close du logis, c'est la femme qui domine en usant de son

charme ou de sa supériorité, tout en sachant se montrer assez rusée pour respecter les formes et laisser à tous, et d'abord à son époux, l'illusion que la culotte reste bien à celui à qui elle revient de droit divin, naturel et civil, alors qu'en réalité il se fait mener par le bout du nez » (Vivre, aimer et mourir en Nouvelle-France, p. 111)

Qu'arrive-t-il en cas de dissolution du mariage survenant soit par séparation de corps, ce qui relève des lois ecclésiastiques, soit par séparation de biens à cause d'une mauvaise administration des biens de la part du mari? Le plus souvent, cette dissolution survenait lors du décès de l'un ou de l'autre conjoint? Trois possibilités s'offrent alors à l'ouverture de la succession. Accepter la succession sans condition si elle est avantageuse ou l'accepter sous bénéfice d'inventaire. La troisième possibilité est de la refuser si les dettes sont trop élevées. Mais le bénéficiaire peut aussi refuser s'il a reçu une libéralité avantageuse du vivant du défunt ou encore si l'héritier préfère participer au douaire de la mère lors du partage. Mais un individu ne peut être héritier et douairier. Si la succession était mauvaise, l'individu acceptait d'être douairier. Le douaire était « la table de naufrage » des enfants ou de

l'épouse et permettait de sauver quelque chose du patrimoine familial. (François Bourjon). Voici le mode de distribution des biens après la mort de l'un ou de l'autre conjoint. Qu'arrive-t-il lors du décès de l'un ou de l'autre conjoint ou encore selon qu'il y a acceptation ou refus de l'épouse si c'est le mari qui décède en premier. Nous créons l'hypothèse suivante empruntée à Jean Bergeron. (Bergeron, J., La transmission des biens selon la Coutume de Paris, p. 13).

En cas de remariage de l'un des conjoints, un inventaire des biens sera fait par un notaire assisté d'évaluateurs (priseurs) et de témoins. Quarante jours leur sont accordés pour relever tous les biens de la communauté: mobiliers, immeubles, dettes passives et actives. Également, la Coutume de Paris prévoit une réunion de famille pour nommer un tuteur et un subrogé tuteur en vue de protéger l'héritage des enfants mineurs. Du vivant de François Bélanger, celui-ci signera les inventaires des biens de ses filles Marie-Madeleine, de Marguerite et sans doute celui de Mathurme, car il était son tuteur.

### **Nouvelles de la Fédération des familles souches**

- La prochaine assemblée générale le 24 avril 2010 à Québec.

Le dernier Salon des familles souches a permis à 69 associations de familles et 6 partenaires de se faire connaître auprès de la population de la grande région de Québec.

- En regard à son plan d'action, la FFSQ a débuté son processus de développement des liens avec des organismes liés à la toponymie, la commémoration d'événements, l'histoire, la généalogie et autres.
- Les comités d'«Orientation» et de «Financement et marketing» sont à élaborer un projet de réorientation de la FFSQ. Après plus de 25 ans, un organisme doit se repositionner. Les ateliers, qui se tiendront dans le cadre de l'avant-midi du 24 avril, permettront aux associations de donner leur avis sur ce virage à entreprendre.
- La santé financière de l'organisme est excellente après deux années difficiles.
- Les voyages annoncés dans la dernière parution sont suspendus pour l'instant

## Cabane à sucre



On est jamais de trop pour goûter au sirop d'érable

**Quand:** samedi le 17 avril 2010 de 10 h à 16 h

**Où:** ÉRABLIÈRE RÉAL JUNEAU  
830, route 277, Saint-Henri-de-Lévis

**Comment s'y rendre:** via l'autoroute 20, sortie 325 sud  
Direction Pintendre, route 277  
(environ 30 minutes du pont Pierre-Laporte)  
La cabane est visible de la route 277

**Au menu:** Dîner, repas canadien servi à volonté  
Apportez votre vin si vous le désirez  
Tire sur la neige à volonté  
Promenade en traîneau à cheval  
Musique canadienne et animation...

**Coût:** - 0 à 3 ans: gratuit      - 4 à 10 ans: 10 \$      - 11ans et plus: 20 \$

Vous payez sur place à votre arrivée

Veillez confirmer votre présence avant le 3 avril 2010 à:

**Cécile Richard** 418 871-9663 ou crichard@oricom.ca

Soyez des nôtres pour vivre une belle activité. Il n'est pas nécessaire d'être membre de l'association pour y participer.

Cet événement se déroulera avec l'association des Mercier de l'Amérique du Nord

*Venez vous sucrer le bec*

## Les différents impôts

(suite du numéro précédent)

### La gabelle

La gabelle est une taxe sur le sel ayant existé en France au Moyen Âge et à l'époque moderne.

Déjà instituée comme une taxe temporaire par saint Louis en 1246, puis reprise par Philippe IV le Bel en 1286, la gabelle devient une taxe permanente sous Philippe VI de Valois qui la généralise dans tout le royaume. En 1343, par ordonnance du roi, le sel devient un monopole d'État. La gabelle sera abolie par l'Assemblée nationale constituante le 1er décembre 1790. Mais l'impôt sur le sel réapparut néanmoins en 1806, sous Napoléon Ier, et il ne fut supprimé définitivement que par la Loi des finances de 1946.

Comme pour beaucoup de taxes et impôts royaux, la gabelle est souvent « affermée », c'est-à-dire confiée à des intermédiaires (les fermiers) qui avancent son produit au roi, à charge pour eux de recouvrer les sommes dues par la population.

Affermé depuis 1578, Colbert confie le recouvrement de l'impôt sur le sel à une compagnie de traitants : La Ferme ou Gabelle, souvent aussi intitulé Ferme du Roi. Il crée un seul et unique établissement financier en remplaçant les greniers à sel. Dans chaque province, des Fermiers généraux, dirigeant des employés contrôleurs : les gabelous administrent leur circonscription. La Ferme paie au Roi une somme fixe et se rembourse ensuite sur les sujets comme bon lui semble. Pour tirer le maximum de profit, la ferme multiplie les visites domiciliaires et utilise tous les procédés vexatoires. Dans les pays de « grande gabelle »,

le contribuable n'est pas libre d'acheter la quantité de sel qui lui convient : la ferme fixe ce qui doit lui être achetée.

Cette quantité minimale s'appelle le « Sel de devoir pour le pot et la salière ». Les officiers et les établissements charitables jouissent du droit de « franc salé » et achètent le sel sans taxe. Ils peuvent même recevoir la valeur en argent du sel qu'ils ne veulent pas utiliser.

Au début du XVIII<sup>e</sup> Siècle, on compte 253 greniers dans l'ensemble des régions de grande gabelle dont 110 le long de la Loire.

### Les rôles de tailles

Il s'agit de la liste des "taillables", c'est à dire de la liste des personnes soumises à l'impôt dans le cadre d'une collecte. Le document contient le montant des sommes à payer. Ces rôles donnent des listes de taillables, c'est à dire la liste des chefs de familles. Il est toujours indiqué à quel titre ils sont imposés (propriétaire, métayer, fermier, journalier, meunier...). Les nobles y figurent avec la mention "pour mémoire".

Les listes commencent toujours par le bourg puis se poursuivent vers les hameaux.

A partir de ces documents on peut tirer des informations utiles sur la vie de nos ancêtres :

- liste des noms, professions, nombres de "feux" par village.
- niveau de vie de nos ancêtres

## Musée de la mémoire vivante

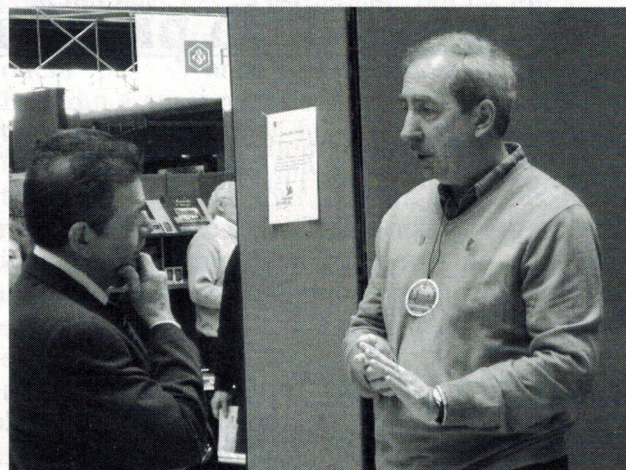
**Endroit: St-Jean-Port-Joli**

À voir lors de votre prochaine visite dans cette région. Le détour vaut le déplacement  
Ouvert à l'année

## 12e Salon des familles souches



Invités d'honneur lors de l'ouverture du salon



André Roy, comité financement et marketing et Guy



Guy présente le nouvel outil promotionnel: la famille souche



Céline Dion, présidente, et les membres du comité



Yves Genest, Société d'arthrite, Marie-Josée Savard, présidente d'honneur, Hervé Roy, encanteur de la Créée des âmes, Guy Richard



Objets fournis pour la Créée des âmes.

## Au temps de la prohibition

Pas facile d'entrer en fraude aux États-Unis à la hauteur des Cantons de l'Est de nos jours

Inutile de penser à le faire par la route. Entre Woburn et Abercorn seulement, une bonne dizaine de postes frontaliers flanquent la ligne invisible qui sépare le Canada des États-Unis et les douaniers qui y travaillent sont doublement vigilants depuis l'attaque terroriste lancée le 11 septembre 2001 contre le World Trade Center et le Pentagone. Guère plus logique de penser emprunter la forêt. Les policiers américains sont vigilants eux aussi et, là où leurs véhicules de patrouilles et leurs hélicoptères de surveillance ne peuvent intervenir efficacement parce que les bois sont trop denses, des caméras capables de voir dans le noir et des capteurs électroniques très sensibles détectent les allées et venues suspectes. Mission sans doute pas impossible mais tout de même à très haut risque donc que de tenter d'entrer ni vu ni connu chez l'Oncle Sam.

Ça n'a pas toujours été le cas et c'était même chose relativement facile durant les années 1920 et le début des années 1930 alors que les Américains étaient condamnés à la tempérance forcée avec comme conséquence que la fabrication clandestine et la contre-bande de l'alcool prospérait dans le secteur. Rien d'étonnant à cette prospérité : la soif des Américains était intarissable, le profit était énorme et les risques étaient minimes, car il n'y avait à peu près pas de surveillance à la frontière.

Pas besoin de produits, d'équipements et de locaux coûteux pour fabriquer de l'alcool : de l'orge ou du seigle, du sucre, de l'eau, de la levure ; un alambic que, même sans être très ingénieux, presque tout un chacun pouvait bricoler ; une source de chaleur, bien souvent le poêle ou la fournaise de la maison ou encore l'évaporateur de la cabane à sucre

Pas besoin non plus de trop se casser la tête pour passer de l'alcool de fabrication clandestine ou même de fabrication légitime aux États-

Unis : de Woburn à Abercorn, il n'y a que quelques agglomérations, d'une importance toute relative, de part et d'autre de la frontière ; partout ou presque, c'est la forêt dense et truffée de sentiers, de pistes, de chemins de traverse, de chemins de halage et coupée par deux des quatre lacs internationaux situés en partie au Québec, le lac Memphrémagog et le lac Massawippi.

C'est à Hereford presque à vue de nez du lac Wallace, que, dans la nuit du 13 novembre 1930, se joue une partie de cache-cache aux conséquences tragiques.

Albert Saint-Pierre est un trafiquant d'alcool notoire. Il demeure au bord du lac, à un peu plus d'un kilomètre d'Hereford. Il découvre un jour qu'une quantité assez importante de bouteilles a disparu de la cachette où il les entrepose. Il fait discrètement sa petite enquête. Il identifie vite un suspect, René Malloy, un jeune homme de Coaticook. Pour le prendre la main dans le sac, il demande à un voisin de l'aider à lui tendre un piège.

Un employé d'Albert St-Pierre qui connaît René Malloy et qui croit que les deux hommes veulent seulement lui flanquer une trouille mémorable est chargé de lui faire savoir à mots couverts que St-Pierre a entreposé une quantité imposante de bouteilles d'alcool dans la grange de son voisin. Le jeune homme mord à l'appât, et, dans la nuit du 13 novembre, il se rend à la grange en compagnie de son frère. Ce que les deux hommes ignorent, c'est que St-Pierre et son voisin les attendent et qu'ils sont armés. Au moment où ils s'apprêtent à entrer, la porte s'ouvre et des coups de feux claquent. René Malloy s'écroule, tué sur le coup, tandis que son frère qui a été blessé s'enfuit et se cache sous un pontceau. Il attend que St-Pierre et son voisin qui le cherche pendant d'interminables minutes s'éloignent et il se rend en boitillant au poste frontalier de Hereford où ses blessures sont pansées.



Les policiers municipaux de Coaticook que St-Pierre a tout simplement informé de la capture d'un voleur ouvrent une enquête. Ils ne tardent pas à arrêter St-Pierre et son voisin de même que le frère de celui-ci qui dormait dans la grange quand les coups de feu ont été tirés. Les trois hommes sont coffrés à la prison de Sherbrooke. À l'issue d'un procès devant jury, présidé par le juge Édouard Archambault, St-Pierre est trouvé coupable de meurtre prémédité et condamné à mort. Il sera pendu plusieurs mois plus tard dans l'enceinte de la prison de Sherbrooke. Son voisin qui a tiré le coup de feu fatal verra l'accusation de meurtre prémédité initialement portée contre lui être réduite à une accusation d'homicide involontaire. Condamné à dix ans de pénitencier, il sera libéré au bout de cinq ans. Quant au troisième suspect, il est acquitté car il n'a participé ni au complot ourdi par St-Pierre et son frère, ni à la fusillade.

Le drame d'Hereford suit d'un peu plus près de deux ans une autre tragédie, survenue à quelques kilomètres de là, qui a peut être des liens avec la contre-bande d'alcool.

On est le 28 octobre 1928. Ce matin là, comme ils le font une fois la semaine depuis quelques années, le chef de police de Coaticook, John Boudreau, et l'huissier Téléphore Beaudin quittent Coaticook à bord de la puissante Chevrolet de l'année de Beaudin. Leur première destination, Baldwin Mills. De là, ils gagneront Stanhope puis Hereford en longeant la frontière. Leur mission : s'assurer qu'il ne se passa pas d'alcool en fraude aux États-Unis et repérer les débits d'alcool clandestins. Pourquoi eux et non pas des agents fédéraux ou provinciaux ? Parce que les détachements de la Gendarmerie royale du Canada et de la Police provinciale les plus proches sont cantonnés à Sherbrooke et que leurs effectifs sont plus que réduits.

Habituellement ils partent seuls mais, ils amènent avec eux le frère de John Boudreau, Joseph, un courtier d'assurance de Coaticook, probablement parce qu'ils veulent éviter les mauvaises rencontres. Quelques semaines auparavant, ils ont découvert un débit d'alcool clandestin près de Hereford. Ils y sont entrés. Ils

sont tombés sur des trafiquants qui les ont avertis que, s'ils s'avisait de revenir, ils ne rentre- raient pas vivants à Coaticook. Téléphore Beaudin a aussi reçu des lettres et des coups de téléphones anonymes lui ordonnant de se tenir loin de Hereford sans quoi il ferait bien de mettre son testament à jour. Il a fait part de ces menaces à John Boudreau qui s'est contenté de hausser les épaules.

La dernière fois qu'on les voit vivants, c'est vers 19 heures, à Canaan, un hameau du Vermont adossé à la frontière où ils s'arrêtent à une station-service. Ils quittent Canaan vers 20 heures à destination de Beecher Falls où ils projettent de souper avant de regagner Coaticook.

Ils n'atteindront jamais Beecher Falls. Peu après leur départ, la voiture conduite par Téléphore Beaudin est découverte, renversée, tous phares allumés, dans la rivière Connecticut. Ces trois occupants sont morts.

Une autopsie pratiquée à Canaan sur le corps de Téléphore Beaudin révèle que l'huissier porte une blessure profonde à la tempe gauche et qu'il n'a pas d'eau dans les poumons. Le coroner conclut pourtant à une mort subite imputable à une frayeur extrême. De plus il conclut, sans avoir pratiqué d'autopsie que John et Joseph Boudreau sont morts par noyade. C'est sans doute vrai dans le cas de Joseph Boudreau qui selon les cancans avait de l'eau dans les poumons mais ça ne le serait peut-être pas dans celui de John Boudreau qui, à en croire la rumeur publique n'en avait pas.

Que s'est-il passé au juste entre Canaan et Beecher Falls ce soir fatidique du 23 octobre 1928 ? Un accident bête, conséquence d'une perte de contrôle ? Un accident provoqué ? Un triple assassinat maquillé en accident ? On ne le saura jamais.

Article tiré de la revue : *Estrie Magazine*.  
Contes et Légendes par Gilles Dallaire

**Instructions aux capitaines de milices  
pour les troupes de Sa Majesté**

Pour les troupes de sa majesté, quand celles-ci sont en marche, ou en quartiers dans les différentes paroisses.

1. Les capitaines de milices feront : la répartition des logements pour les officiers et soldats, pour la plus grande facilité de la marche des troupes, et l'aisance des habitants.
2. Le logement une fois établi, il ne sera pas changé sans la participation des capitaines de milices.
3. Les voitures de vivres, munitions, et autres effets du Roy, seront payés à raison de quinze sols, ou sept pennings et demi par lieue, argent courant et comptant, pour chaque voiture, et ce depuis l'endroit où la charge aura été prise, jusques à celui où elle aura été rendue.
4. Quand les troupes sont en marche, le commandant du bataillon pourra commander deux voitures à son usage, deux pour l'état major, et quatre par compagnie, qui seront payées au taux ci-dessus marqués; si on en demande davantage, on les fournira en payant le surplus de voitures, à raison d'un sheling par lieue.
5. Les voitures porteront de quatre cent cinquante à six cent pesant chacune, autant que les chemins le permettront.
6. Quand les troupes entre en quartiers, les capitaines de milices logeront les officiers aussi commodément qu'il leur sera possible, les soldats de deux en deux, et un seul dans les maisons peu aisées; une fois établi, le nombre dans chaque maison n'en pourra être changé sans la participation des capitaines de milices.
7. Il sera fourni aux officiers une chambre telle qu'elle se trouve chez les habitants, un lit qui ne sera pas pourtant celui du maître, une table, trois chaises, le logement pour son domestique; il sera chauffé et aura l'aisance de faire son ordinaire : s'il a une chambre à lui, son bois lui sera fourni par tous les habitants de la paroisse, sur une répartition qui en sera faite par le capitaine de milice.
8. Il sera fourni aux soldats en quartier, un lit par deux, ayant une bonne paillasse, couverture et une paire de draps, qui sera changé tous les mois, comme aussi l'aisance de faire leur ordinaire, la place au feu et lumière de l'hôte.
9. Quand les commandants des troupes en quartier auront besoin de voitures, ils en feront la réquisition aux capitaines de milices par écrit, spécifiant le service pour lequel ils sont destinés, et selon lequel ils seront payés.
10. Les capitaines de milices aideront les troupes de tout leur pouvoir, et seront responsable de tout empêchement qu'ils pourront apporter au service du Roi.
11. Si les gens du roi commettent quelques désordres, les capitaines de milices en porteront les plaintes bien affirmées à l'officier commandant, et si cet officier ne rend pas justice, ils les feront tenir au commandant du poste principal le plus à portée.
12. S'il y a un corps de garde dans les différents quartiers, le bois leur sera fourni, ainsi qu'il ci-dessus ordonné pour les officiers.
13. Les transports des effets du roi se feront de capitaine en capitaine, mais si le service exige que les voitures accompagnent les troupes jusques à la fin de la marche du jour, on les paiera à raison de quatre livres dix sols, ou trois shelings neuf sols argent courant, et quand elles seront à deux chevaux, six livres, ou cinq shelings argent courant.
14. Ce règlement sera en force depuis le premier jour de l'année courante; s'il y a encore des arrérages de voitures dûs de la dernière, ils seront payés, à raison d'un demi sheling par lieu.
15. Ce règlement, collé sur une tablette, sera exposé dans l'endroit le plus public de la maison de chaque capitaine de milice, afin que personne ne puisse prétendre cause d'ignorance.

## Bourbonnais - Kankakee

En 1830, le trappeur de fourrure et chasseur François Bourbonnais arriva le long de la rivière Kankakee de Québec et décida d'établir un poste de traite. Il quitta peu de temps après, laissant la terre à sa femme et à sa fille. Quelques années plus tard, un jeune coureur des bois, Noël Levasseur, établit son poste de traite sur la rivière Kankakee. Il était accompagné de deux amis et associés, Hubbard et Mckenzie. Lorsque ses deux associés décidèrent de quitter la région, Levasseur préféra s'installer sur la rivière et établir une ferme communautaire à Bourbonnais. De nouveaux immigrants arrivèrent et une petite communauté débuta rapidement à prendre forme. Une église fut bâtie en 1841 et en 1847, le premier pasteur résident était assigné.

Vers 1841, Levasseur retourna à Québec pour encourager ses amis à se joindre à lui, et en 1844, le premier convoi d'immigrants arriva.

L'arrivée du Père Chiniquy en 1852 apporta un nouveau convoi d'immigrants, mais aussi beaucoup de troubles. Durant ses premières années dans le midwest, il fut soumis à plusieurs poursuites mais toujours acquitté. Il remercie souvent son excellent avocat, Abraham Lincoln. En 1856, il était excommunié par l'église de Chicago. Il tourna finalement vers l'église Presbytérienne et quitta pour le Kansas où il fonda une nouvelle communauté canadienne-française.

Le 4 juillet 1853, Kankakee devint une ville de chemin de fer. Comme résultat, Kankakee devint le centre industriel et commercial de la région. Toutefois, Bourbonnais demeura le centre culturel pour deux raisons :

- à cause de l'église, une réplique de l'église de Cap-St-Ignace de Québec d'où plusieurs immigrants sont venus originalement et à laquelle plusieurs descendants demeurèrent fidèle
- parce que le couvent des religieuses de la Congrégation de Notre-Dame avait une école élémentaire mi-française

De plus, plusieurs prêtres de la congrégation des clercs de St-Viateur fondèrent une école secondaire après le collège classique français. Plusieurs futurs prêtres reçurent leur éducation dans cette école, ce qui fait que Bourbonnais est devenu rapidement un aimant culturel pour les canadiens-français, pas seulement pour Illinois mais aussi pour tout le midwest.

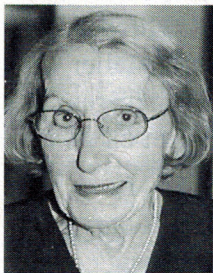
Plusieurs étudiants du collège des clercs de St-Viateur devinrent enseignants dans les écoles autour de Kankakee (L'érable, Momence, Clifton, Ste-Anne, St-Georges, etc.) et perpétuant la langue, la foi catholique et un sens de la conscience nationale. La plupart des villages déjà mentionnés avaient encore des écoles parlant français au tournant du siècle. Et même, en 1860, « Dans la plupart des familles la langue française avait disparu » (Richard 1987,11), ce m'était possible d'interviewer quelques vieilles personnes (75 ans et plus) en français en 1993; incluant M. Adrien Richard, l'historien local.

Basé sur le livre « **The village, a story of Bourbonnais** » par **Adrien Richard**

**(Je vous présente cette ville puisqu'elle prépare le contexte des articles dans les prochains numéros sur cette région.)** *Guy Richard*

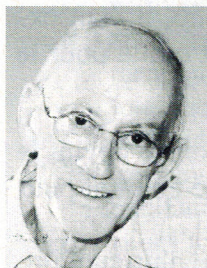
## Départs

### *Mme Simone Richard*



À l'hôpital Saint-Sacrement, le 9 février 2010, à l'âge de 92 ans, est décédée dame Simone Richard, épouse de feu Fernand Moussette. Elle demeurait à Québec.

### *M Gérard Richard*



À l'hôpital St-François d'Assise, le 10 octobre 2009, à l'âge de 77 ans, est décédé monsieur Gérard Richard, époux de madame Armande Vailancourt. Il demeurait à Québec.

### *Mme Denise Richard*



Au CHRTR, pavillon Sainte-Marie, le 23 février 2010, est décédée à l'âge de 75 ans, Mme Denise Richard, de Saint-Grégoire. Elle était la sœur de Jeannine, présidente de l'Association, Pierrette, Michel et Pierre.

Ces trois personnes étaient membres de l'Association des familles Richard.

À toutes les familles affligées par ces deuils,  
nos sincères condoléances.

## Activités 2010

- 17 Avril 2010  
Cabane à sucre  
Endroit: St-Henri-de-Lévis
- 24 avril 2010  
Assemblée générale de la Fédération des familles souches du Québec  
Endroit: Hôtel Gouverneur, Québec
- 30 août 2010  
Rassemblement de l'Association des familles Richard  
Endroit: St-Jérôme
- Automne 2010  
13e salon des Familles souches  
Endroit: St-Hyacinthe
- Octobre 2010  
Colloque de la FFSQ

## Avis important aux membres

### Annonce

Vous désirez faire paraître une histoire ou une rencontre familiale.  
Je suis à la recherche de personnes pour réaliser une entrevue afin de connaître la vie de ceux-ci.  
Vous avez des articles de journaux anciens ou des volumes relatant la vie d'autrefois.

Contactez-moi. J'ai besoin de vous pour améliorer la qualité du contenu de ce bulletin.

*Guy Richard*

*Protéger l'histoire, c'est vouloir protéger de l'oubli les faits  
et gestes de nos prédécesseurs*

## Cadeau à offrir

Offrez une carte de membre de l'Association des familles Richard à une personne de votre famille, de votre parenté ou un ami.

Votre contribution est nécessaire pour l'avancement de notre association. Faites nous connaître aux personnes qui ont un lien avec le patronyme Richard. Soyons fiers de porter notre nom et de le dire aux autres.

Bonne idée pour intéresser d'autres personnes à nos activités.

---

## Quelques animaux prophètes du temps

Marque de pluie

- Quand les oiseaux portent à coups fréquents le bec au mamelon du croupion et en exprime l'huile pour s'en lustrer les plumes, afin de se préserver de l'humidité.
- Quand les chiens s'inquiètent, courent çà et là, grattent, mangent de l'herbe, (S'ils font cela quand il fait chaud, on doit vraisemblablement s'attendre à un orage),.
- Quand les chats se peignent.
- Quand les taupes s'empressent de fouir la terre.
- Quand les poules chantent hors de propos, et sans que rien les y excite et qu'ensuite elles vont se fourrer dans le poulailler.
- Quand les pigeons se retirent de bonne heure de la campagne au colombier.
- Quand les poules, les pigeons et autres oiseaux s'empressent de se baigner dans le sable.
- Quand les hirondelles volent bas, et qu'au contraire les grues volent fort haut.
- Quand les corbeaux croassent d'une voix claire, et s'attachent aux arbres.
- Quand les corneilles battent des ailes, et fouillent avec le bec dans les plumes.
- Quand le mâle de la petite grenouille verte des jardins coasse plus fort.
- Quand les crapauds sortent abondamment de leurs trous.
- Quand les fourmis travaillent assidûment; que les abeilles se hâtent de se retirer chez elles, et qu'elles ne s'envolent pas loin.
- Quand les puces piquent plus qu'à l'ordinaire.
- Quand les vers de terre sortent.

## Promotion

### *Hôtel Le Chantecler*

*Promotion spéciale pour les membres de l'Association des familles Richard  
Du 1er décembre au 30 avril 2010  
(dimanche au jeudi inclusivement)  
Dates non disponibles: 2,3,24 et 31 décembre 2009 et 23 et 24 avril 2010.*

*Chambre à 59\$, occupation simple ou double, taxes en sus*

*Cette offre est valide selon la disponibilité de l'Hôtel lors de la réservation via notre centrale de réservation en appelant le: 1-888-910-1111 pour toute réservation future et ne peut être jumelé à aucune autre offre.*

*Vous n'avez qu'à mentionner le nom de l'Association des familles Richard lors de la réservation.  
Vous devrez présenter votre carte de membre au moment de l'enregistrement à l'hôtel.*

**Vous avez un questionnement, communiquez avec Guy Richard**

---

## À venir dans les prochaines parutions

- **Richard North Dakota**
- **Richard centenaires**
- **Richard Illinois**
- **Canadiens-français en Nouvelle-Angleterre**

---

## **Conseil d'administration 2009-2010**

Présidente: *Jeannine Richard*

Vice-président: *Guy Richard*

Trésorier: *André Richard*

Secrétaire: *Cécile Richard*

Directeurs et directrices:

*Colette Richard*

*Jean-Guy Richard*

*Rita Richard*

*Serge Richard*

*Yves Richard*

---

### **Adresse de l'Association**

Vous pouvez communiquer avec nous par courrier:  
Association des familles Richard  
C.P. 10090, Succ. Ste-Foy  
Québec (Québec) G1V 4C6  
Internet: [www.genealogie.org/famille/richard](http://www.genealogie.org/famille/richard)

### **Articles pour le journal**

J'ai toujours besoin de vos articles pour agrémenter notre journal. Celui-ci sera d'autant plus intéressant si vous y collaborez. Alors n'hésitez pas à les faire parvenir à un des responsables du journal ou directement à l'adresse de l'Association.

Vous pouvez me joindre par internet à :  
[yug\\_richard@hotmail.com](mailto:yug_richard@hotmail.com)

### **Appel aux généalogistes**

Nous sommes constamment à la recherche d'informations d'ordres généalogiques sur une des souches Richard. Félix, notre archiviste, serait heureux d'en échanger afin de compléter les archives de l'Association et de mettre les généalogistes en communication les uns avec les autres. En partageant nos informations nous pourrions mieux retracer l'histoire des familles Richard et conséquemment, celle du Québec et de l'Acadie.

Donc si vous avez fait des recherches généalogiques que vous voulez faire partager ou compléter, communiquez avec :

Félix Richard  
7777, boul. Lasalle app. 321  
Ville Lasalle (Québec)  
H8P 3K2

Tél. : (514) 595-1259

Internet : [felimadol@sympatico.ca](mailto:felimadol@sympatico.ca)

### **Objets promotionnels**

Vous pouvez vous procurer un blason 5 \$, une épinglette 5 \$, un album souvenir 5 \$, un disque 5 \$, un stylo 3 \$, une casquette 20 \$ ainsi qu'une plaque d'automobile 10 \$ à l'effigie de l'Association. Il est possible de vous les procurer en communiquant avec un membre du conseil d'administration ou à l'adresse de l'Association.

### **Vous pouvez nous rejoindre**

Si vous avez des messages ou des informations à nous communiquer concernant des réunions de familles, des événements, n'hésitez pas à nous en faire part. Nous communiquerons l'information et le cas échéant, si possible, nous serons heureux de participer à l'événement ou à son organisation. Pour nous rejoindre, vous pouvez prendre contact avec n'importe quel membre du conseil d'administration de l'Association des familles Richard ou communiquer directement avec la secrétaire :

Cécile Richard  
1530, rue du Nordet  
Québec, Qc  
G2G 2A4

Tél. : (418) 871-9663

Internet : [crichard@oricom.ca](mailto:crichard@oricom.ca)

### **Dépôt légal :**

*Bibliothèque nationale du Québec 568561*

---

Postes Canada

Numéro de la convention 40069967 de la Poste-publication

Retourner les blocs adresse à l'adresse suivante :

Fédération des familles-souches du Québec

C.P. 10090, Succ. Sainte-Foy, Québec (QC) G1V 4C6

IMPRIMÉ - PRINTED PAPER SURFACE